

REPUBLIQUE DU TOGO

**PROJET APICOLE DE DEMIME**

Présenté par le Comité Villageois de  
Développement de Bagbé/Démimé

octobre 2005

## SOMMAIRE

1.	Introduction	page 3
2.	Historique	page 3
3.	Justification du projet	page 4
4.	Formation des jeunes	page 4
5.	Autres objectifs du projet	page 5
6.	Organisation du projet	page 6
7.	Contrôle du projet	page 8
8.	Besoins de formation	page 8
9.	Besoins matériels	page 8
10.	Récapitulation des coûts de formation, de matériel et de personnel	page 9
11.	Actifs mis à la disposition du projet par le Groupement Vie Saine (GVS)	page 9
12.	Coûts de fonctionnement du GVS	page 10
13.	Assistance technique par <b>Apiflordev</b>	page 10
14.	Récapitulation des aspects financiers	page 10

### Annexes :

1. Stratégie de formation
2. Détail des coûts de formation
3. Liste et coût des matériels

## 1. INTRODUCTION

Il s'agit d'un projet de :

**« Formation de jeunes (hommes et femmes) en vue de la production et de la commercialisation de miel (multifloral) et des autres produits de la ruche (pollen, cire, propolis et gelée royale) ».**

Il est situé à une quarantaine de kilomètres au nord de Lomé, très exactement à Démimé, dans le canton de Noepe (Préfecture de l'Avé).

Le projet est présenté par le « Comité Villageois de Développement » (CVD) de Bagbé/Démimé. Le CVD, créé il y a trois ans, est constitué de villageois et villageoises d'une quarantaine d'années, soucieux d'améliorer les conditions de vie des habitants du village et de proposer aux jeunes un avenir dans la région. Le CVD de Démimé, très dynamique et volontariste, a à son actif de nombreuses réalisations : création d'un marché, construction d'un dispensaire, entretien des routes de desserte, construction d'appatam scolaires, soutien à la culture de l'ananas et des agrumes. Il est représenté par son Président, Appoh Koffi, adresse BP 04, Kévé, Préfecture de l'Avé.

## 2. HISTORIQUE

En 1998, sept personnes :

- Madame Brenner Noëlie, fonctionnaire retraitée, agricultrice,
- Monsieur Hounza Sossawi, fonctionnaire retraité, agriculteur,
- Madame Salami Marie Hélène, agricultrice, membre du CVD de Bagbé/Démimé,
- Monsieur Sokpor Waledji, agriculteur, membre du CVD de Bagbé/Démimé,
- Madame Kamassa Adja, agricultrice, membre du CVD de Bagbé/Démimé,
- Madame Dogbé Mana, agricultrice, membre du CVD de Bagbé/Démimé,
- Madame Odji Essi, agricultrice, membre du CVD de Bagbé/Démimé,

Ont créé le « Groupement Vie Saine », dont les domaines d'activité sont l'apiculture et le commerce, et, l'adresse : s/c Mme Brenner Noëlie, BP 20146, Lomé - Togo.

Les fondateurs du GVS ont eu l'idée de développer l'apiculture afin de financer diverses infrastructures et l'achat de biens (matériel, équipements et fournitures scolaires) dans le village de Démimé.

Le projet a été initié en octobre 2000.

Depuis début 2001, époque à laquelle le projet était à l'état embryonnaire, les apiculteurs togolais sont formés, bénévolement, aux techniques modernes de l'apiculture par un apiculteur français, René Vicogne, moniteur d'apiculture au Syndicat National d'Apiculture, à Paris. Celui-ci est venu au Togo, à ses frais, deux fois par an pour des séjours de trois semaines, au cours desquelles il observe l'évolution du rucher et dispense des cours théoriques dans les domaines techniques et commerciaux. René Vicogne a conduit une mission du même type au Kosovo et est engagé actuellement dans un projet au Burkina Faso.

*Sans aucune aide financière ou matérielle, le projet comporte à ce jour 40 ruches produisant un miel d'excellente qualité, commercialisé au Togo dans des conditions économiques acceptables.*

### 3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le village et la région de Démimé sont habités par de nombreux jeunes et adolescents qui ne peuvent plus poursuivre leurs études et se retrouvent sans travail et, donc, sans revenus. Le projet du CVD est, avec l'aide du GVS, de les former aux pratiques modernes de l'apiculture.

Il sera attribué à chacun des jeunes, à la fin du cycle de formation, une demi-douzaine de ruches qu'il exploitera pour récolter et commercialiser du miel, dans un premier temps, et les autres produits de la ruche (cire, pollen, propolis et gelée royale), dans un deuxième temps.

Ces ruches seront placées sur des sites déjà identifiés appartenant à leur famille. Pour permettre l'augmentation de la production de miel en facilitant le travail des abeilles, il sera planté des arbres mellifères. Les jeunes seront de ce fait sensibilisés aux questions environnementales.

Sur la base de projets réalisés dans d'autres pays africains, bénéficiant pour certains de conditions climatiques moins favorables que celles prévalant dans la région très mellifère de Démimé, des prévisions de production et de recettes ont été établies. Il ressort du tableau joint en annexe les chiffres significatifs suivants, à comparer au revenu moyen annuel d'un paysan togolais (de l'ordre de 60.000 FCFA) :

	1ère année	2ème année	3ème année	Total
<b>Nombre de ruches</b>	50	100	150	NA
<b>Production de miel par ruche (en kg)</b>	22,50	30,00	37,50	NA
<b>Production totale de miel (en kg)</b>	1 125	3 000	5 625	9 750
<b>Prix de vente (kg)</b>	4 000	4 000	4 000	NA
<b>Revenu brut (en FCFA)</b>	4 500 000	12 000 000	22 500 000	39 000 000
<b>Revenu net (1)</b>	3 600 000	9 600 000	18 000 000	31 200 000

(1) Estimé par expérience à 80% du revenu brut

Dans la région concernée par le projet, et d'une manière plus générale dans la Préfecture de l'Avé, d'une part, les ressources mellifères sont particulièrement abondantes, et, d'autre part, les CVD sont très dynamiques. Il est quasi certain qu'en cours de projet, d'autres projets seront initiés dans la région. Le projet de Démimé jouera le double rôle de rucher école et de centre pilote.

Le projet comprend quatre axes principaux, réalisables par étapes successives :

- La formation des jeunes ;
- L'apiculture, en développant le rucher existant pour le porter à 190 ruches ;
- L'arboriculture ;
- La transformation des produits de la ruche.

En tenant compte des apports respectifs du GVS (€26.006,62, soit FCFA 17.017.055) et d'**Apiflordev** (€3.600, soit FCFA 2.361.445) le projet nécessite des moyens financiers complémentaires estimés à € 52.542,03 , soit FCFA 34.465.314 auxquels le CVD et le GVS ne peuvent faire face.

#### 4. **FORMATION DES JEUNES**

Pendant les trois années que durera le projet, le but est de contribuer à limiter, voire à stopper, l'exode rural en procurant aux jeunes de Démimé et de sa région, une activité lucrative.

Il s'agit d'aider les jeunes à se prendre en charge en les formant à l'apiculture moderne, selon le programme suivant :

- Recenser les jeunes sans emploi ;
- Identifier parmi eux ceux qui présentent des aptitudes pour devenir des formateurs destinés à encadrer un groupe de futurs jeunes apiculteurs ;
- Identifier ceux qui seront formés à l'apiculture comme élèves ;
- Sur la base d'expérience dans d'autres pays africains et en utilisant dans la mesure du possible les outils pédagogiques existants, élaborer un cursus de formation spécifiques aux formateurs ; d'une part, et, d'autre part, aux élèves ;
- Délivrer un cours intensif dès le début du projet, alliant la théorie à la pratique ;
- Assurer une formation en continu pendant toute la durée du projet ;
- Procéder à une évaluation tous les six mois afin de décider d'éventuelles mesures correctrices.

La formation portera sur tous les aspects relatifs à l'apiculture :

- Les ressources mellifères et la protection de l'environnement ;
- L'abeille africaine (*Apis Mellifica Adonsonii*) dont les caractéristiques biologiques et les mœurs la distingue assez nettement de l'abeille européenne (*Apis Mellifica Mellifica*) ;
- La ruche et le matériel de l'apiculteur ;
- L'exploitation et l'entretien de la ruche ;
- Les menaces qui pèsent sur le rucher ;
- La conservation du miel ;
- La commercialisation du miel et des autres produits de la ruche.

#### 5. **AUTRES OBJECTIFS DU PROJET**

##### *Les apports de l'apiculture*

Résultat d'une pratique ancestrale, le miel était et demeure un produit issu de la cueillette dans les forêts togolaises.

Excellent aliment énergétique aux valeurs thérapeutiques prouvées, le miel est très recherché. La production actuelle, exclusivement artisanale, est insuffisante, en quantité et en qualité, pour couvrir les besoins des populations, notamment urbaines. Le pays doit donc importer du miel, à un coût élevé. Mieux vaut développer l'apiculture locale en augmentant à la fois le nombre de ruches, et, leur rendement et la qualité du miel grâce à des méthodes modernes.

Les objectifs secondaires visés sont :

- Mettre à la disposition des villageois un produit naturel local, avantageux produit de remplacement du sucre ;
- Améliorer l'équilibre nutritionnel de l'alimentation des populations concernées, notamment des enfants ;
- Procurer du travail aux artisans locaux pour la fabrication des ruches (menuisiers), tenues (couturières ou couturiers) et matériels divers (forgerons) ;

- Améliorer la santé en vulgarisant les diverses possibilités d'utilisation des produits de la ruche (le miel, la propolis qui est un antibiotique, le pollen et la gelée royale);
- Création d'infrastructures utiles à l'ensemble de la population villageoise (puits, groupe) ;
- Mettre à la disposition des populations, notamment urbaines, un miel de qualité ;
- Créer des emplois tertiaires au fur et à mesure du développement de la filière ;
- Former des responsables locaux de projets de développement ainsi que des formateurs susceptibles d'encadrer d'autres projets apicoles dans la région.

#### *Le miel et les autres produits de la ruche*

Le CVD produira au départ du miel multi floral et de la cire. La première année la production de miel sera modeste : une vingtaine de kg par an. Dès la deuxième année la production annuelle pourra atteindre 30 à 40 kg par ruche.

La production de pollen, de gelée royale et de propolis ne commencera que lorsque la production de miel sera jugée suffisante. Le matériel nécessaire (séchoir à pollen et pompe à gelée royale) est trop coûteux au stade du démarrage.

En complément de la chaîne de production du miel et de ses dérivés, deux activités subsidiaires pourront être réalisées progressivement.

#### *L'arboriculture fruitière et non fruitière*

Le choix de l'arboriculture répond au souci de faciliter le travail des abeilles qui trouveront une multitude de fleurs à butiner sur le site. Cela favorisera la production de miel et des autres produits de la ruche, notamment le pollen dont les bienfaits pour la santé sont prouvés.

A l'inverse, l'intense travail des abeilles a pour effet mécanique d'augmenter (de 20 à 40%) la pollinisation, et, partant, la production fruitière.

Il est prévu de planter, dès le début, des pommes sauvages, des avocatiers et des agrumes. Seront introduits des arbres fruitiers greffés de façon à accélérer l'entrée en production du verger. Des acacias florifères seront également plantés.

#### *Clientèles visées*

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, d'une part, et, d'autre part, toutes les clientèles ne seront pas recherchées dès le début :

- Les établissements scolaires et sportifs ;
- Les centres de santé et les hôpitaux ;
- Les supermarchés, les boutiques d'alimentation et les restaurants ;
- Les marchés locaux et extérieurs.

## **6. ORGANISATION DU PROJET**

#### *Partenaires du CVD*

La condition essentielle pour la réussite et la pérennité du projet est que le CVD soit accompagné, en permanence, du début à la fin du projet.

Le GVS, qui il faut le rappeler ici accompagne le CVD depuis trois ans, est tout désigné pour procurer au CVD une assistance effective dans tous les compartiments du projet, de la gestion des ressources mellifères à la commercialisation des produits de la ruche en passant par la production de miel. Les rôles respectifs du CVD et du GVS seront concrétisés par une convention de gestion actuellement en cours de négociation entre les deux entités. Cette convention prendra en considération les réalisations du GVS depuis trois ans.

Une deuxième convention, également en cours de négociation, régira les relations entre le GVS et **Apiflordev**. Cette convention sera contre signée par le CVD. L'apport de René Vicogne explique pour une très grande part la réussite de ce qu'a entrepris le GVS jusqu'alors. Il est essentiel que René Vicogne poursuive son travail de formation et d'encadrement pendant les trois années de la nouvelle phase du projet.

René Vicogne est membre fondateur d'une Association française à but non lucratif, **Apiflordev**, dont la vocation est la promotion de l'apiculture et de la flore mellifère dans les pays émergents, notamment par des actions de terrain. Outre René Vicogne, **Apiflordev** pourra mobiliser d'autres compétences en fonction des besoins du projet : économiste-financier, vétérinaire, botaniste, etc.

#### *Aspects financiers*

Il est prévu que le GVS gère, d'une part, tous les fonds alloués au CVD dans le cadre du projet, et, d'autre part, les revenus tirés du miel et des autres produits de la ruche. L'objectif est de garantir la meilleure utilisation possible des fonds, dans l'intérêt des villageois. Les négociations en cours concernent également cette question.

Concernant les subventions, les dépenses seront engagées par le GVS conformément aux besoins détaillés ci-dessous en faisant jouer aussi souvent que possible la concurrence entre fournisseurs.

Concernant le revenu tiré de la vente du miel et des autres produits de la ruche, un pourcentage des recettes sera affecté par le GVS:

- Au remboursement par les jeunes apiculteurs des ruches mises à leur disposition par le CVD, les sommes ainsi récoltées abondant un fonds dédié à l'extension future de l'apiculture dans la région ;
- A un fonds pour le remplacement et l'entretien des ruches, du matériel apicole et des équipements communautaires nécessaires à la pratique de l'apiculture ;
- A un fonds laissé à la discrétion du GVS pour le financement d'actions humanitaires jugées indispensables et qui ne seraient pas financées par le CVD ou d'autres acteurs du développement ;
- A la couverture des frais engagés par le GVS et par **Apiflordev** non financés par le projet ;
- A l'apiculteur concerné, en fonction de sa production (quantité et qualité), pour lui procurer des ressources monétaires et l'inciter par ailleurs à récolter des produits de qualité en plus grande quantité.

Le processus financier décrit ci-dessus fonctionnera dès le début du projet. Le GVS identifiera en cours de projet des membres du CVD aptes à prendre sa succession dans ce rôle de gestionnaire des ressources financières du secteur apicole. Il les formera dans l'objectif de prendre sa relève à l'issue des trois années du projet.

Après les trois années, en fonction des résultats constatés, le GVS soit, poursuivra son assistance en tant que gestionnaire, soit, agira alors comme assistant technique dans tous les domaines.

## **7. CONTROLE DU PROJET**

Le GVS tiendra à la disposition du bailleur de fonds un livre de bord et les comptes du projet pour une évaluation, à tout moment, de l'état d'avancement du projet, dans toutes ses composantes, et du respect des engagements pris et des procédures.

En outre, chaque année, si le bailleur de fonds le souhaite, il pourra être réalisé un audit des comptes du projet par le représentant à Lomé d'un Cabinet d'audit international.

L'intervention d'un Architecte chargé du contrôle des bâtiments du projet n'est pas prévue dans le présent document. Si elle se révélait nécessaire, le coût correspondant à cette intervention serait de 588.784 FCFA, soit 897,60 €.

## **8. BESOINS DE FORMATION**

La stratégie de formation, de vingt jeunes, est détaillée en annexe. Elle requiert des besoins qui sont chiffrés dans le tableau également joint en annexe.

## **9. BESOINS MATERIELS**

### *Aménagement du terrain*

Le projet est implanté sur un terrain de six hectares appartenant à un membre du GVS. Pour permettre l'implantation des ruches et leur exploitation, une voie de circulation devra être créée.

### *Eau*

Pour travailler les abeilles ont besoin d'eau. Elles ne trouvent sur le domaine que des mares chargées en matières azotées.

Les besoins pour une colonie d'abeilles sont de l'ordre de 10 à 15 litres par an. Pour trouver de l'eau, les femmes marchent jusqu'à sept kilomètres en saison sèche. En saison des pluies, elles utilisent l'eau des routes. Un puits est donc indispensable.

### *Deuxième site*

Pour pallier les aléas des récoltes, les ruches seront réparties, dans un premier temps, sur une vaste surface. Par la suite un deuxième site sera nécessaire pour organiser la transhumance des ruches.

### *Autres besoins*

Il s'agit de

- Divers matériels et outils apicoles nécessaires à l'installation du rucher et à son exploitation pendant la première année (voir la liste détaillée et les coûts correspondants en annexe) ;

- Deux bâtiments (une miellerie comportant un magasin et un local de gardien avec une pièce pour le stockage et une autre pour le sanitaire) ;
- La création de tranchées pare-feux pour le nettoyage et l'entretien du site.

## 10. RECAPITULATION DES COÛTS DE FORMATION, DE MATERIEL ET DE PERSONNEL DU CVD

Ils sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Sous-rubrique	Coût de la sous-rubrique		Coût de la rubrique		Commentaires
		€	FCFA	€	FCFA	
Matériel pédagogique				2 233,00	1 464 752	Voir le détail en annexe
Matériel apicole				13 379,50	8 776 377	Voir le détail en annexe
Bâtiments	Miellerie et magasin	2 229,08	1 462 180	4 370,23	2 866 680	Main d'œuvre comprise
	Local du gardien	2 141,15	1 404 500			
Forage				13 581,68	8 090 000	Déplacements, forage, équipements de forage et mise en fonction compris
Création de pare-feux				1 219,59	800 000	Pour le nettoyage et l'entretien du site
Rémunération du personnel	Salaires (2 personnes x 12 mois x 40.000 fcfa)	4 390,53	2 880 000	6 585,80	4 320 000	Pendant les trois ans du projet, le GVS emploiera 2 employés qui recevront chacun un salaire brut mensuel de 40.000 FCFA indexé sur la production de miel
	Charges salariales (estimées à 50% du salaire brut)	2 195,27	1 440 000			
<b>Totaux</b>			<b>0</b>	<b>41 369,79</b>	<b>27 136 805</b>	

**NB:** le coût de l'intervention éventuelle d'un Architecte agréé pour le contrôle des bâtiments serait de € 897,60 soit FCFA 588.784 (cf §7)

## 11. ACTIFS MIS A DISPOSITION DU PROJET PAR LE GROUPEMENT VIE SAINE (GVS)

Le GVS propose de mettre à la disposition du projet tout ce qu'il a réalisé depuis trois ans sur ses propres fonds. Ceci représente une économie substantielle en besoins de financement.

Ces actifs sont récapitulés dans le tableau suivant :

Rubrique	Montant estimé des apports		Commentaires
	€	FCFA	
Terrain	4 000,00	2 623 828	
Agrumes	1 100,00	721 553	
Acacias	800,00	524 766	
Véhicules	4 001,79	2 625 000	
Ruches habitées	2 744,08	1 800 000	40 ruches à 45.000 FCFA chacune
Ruches inachevées	457,35	300 000	10 ruches à 30.000 FCFA chacune
Divers matériel	70,00	45 917	Enfumeurs, masques, lève-cadres, etc .
<b>Totaux</b>	<b>13 173,22</b>	<b>8 641 064</b>	

N'ont pas été pris en compte dans le bilan ci-dessus les frais engagés par René Vicogne sur ses propres deniers, notamment les voyages entre la France et le Togo.

Ne sont pas pris en compte également dans le tableau ci-dessus les frais de séjour de René Vicogne au Togo, frais supportés par certains membres du GVS, notamment Monsieur Hounzah Sossawi. Le montant de ces frais peut être estimé à 5.400 € soit environ 3.500.000 FCFA.

## 12. COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU GVS

Les coûts engagés par le GVS pour son assistance dans les domaines techniques, de la gestion et de la commercialisation sont récapitulés dans le tableau ci-dessous

Rubrique	Sous-rubrique	Coût de la sous-rubrique		Coût de la rubrique		Commentaires
		€	FCFA	€	FCFA	
Frais divers				1 850,00	1 213 520	Forfait de €1.850 soit FCFA 1.200.000 pour trois ans
Essence				1 722,24	1 129 715	240 Km/semaine pendant toute la durée du projet valorisés à 0,46 € le litre, soit 300 FCFA sur la base d'une consommation de 10 litres/100km
Temps				7 433,40	4 875 991	2,5 jours par semaine pendant toute la durée du projet valorisés à 19,06 € par jour soit 12.500 FCFA
<b>Totaux</b>				<b>11 006</b>	<b>7 219 227</b>	

## 13. ASSISTANCE TECHNIQUE PAR *Apiflordev*

Les coûts engagés par *Apiflordev* pour son assistance dans le cadre de ce projet sont récapitulés dans le tableau suivant.

Rubrique	Sous-rubrique	Coût de la sous-rubrique		Coût de la rubrique		Commentaires
		€	FCFA	€	FCFA	
Frais	Voyages internationaux	3 600	2 361 445	4 600,00	3 017 402	1 A/R par an à 1.200 € pendant 3 ans
	Frais divers (en France et au Togo)	1 000	655 957			Forfait pour trois ans de 1.000 € soit FCFA 655.957
Séjour				3 000,00	1 967 871	20 jours par voyage à 50 €/jour ou FCFA 32.798
Temps				3 600,00	2 361 445	Pendant les 3 ans du projet 3 séjours de 20 jours à 60€/jour ou 39.357 FCFA
<b>Totaux</b>				<b>11 200</b>	<b>7 346 718</b>	

## 14. RECAPITULATION DES ASPECTS FINANCIERS

Tous les coûts et contribution sont regroupés en synthèse dans le tableau de la page suivante.

Rubrique	Sous rubrique	Coût de la sous rubrique		Coût de la rubrique		%
		€	FCFA	€	FCFA	
<b>Montant à financer</b>	<i>Formation, matériel et personnel du CVD (cf § 10)</i>	41 369,79	27 136 805	<b>52 542,03</b>	<b>34 465 314</b>	<b>63,96</b>
	<i>Fonctionnement du GVS, hors "temps" (cf § 12)</i>	3 572,24	2 343 236			
	<i>Frais d'Apiflordev, "hors temps" (cf § 13)</i>	7 600,00	4 985 273			
<b>Contribution du GVS</b>	<i>Terrain et autres (cf § 11)</i>	13 173,22	8 641 064	<b>26 006,62</b>	<b>17 017 055</b>	<b>31,66</b>
	<i>Temps (cf § 12)</i>	7 433,40	4 875 991			
	<i>Séjour de René Vicogne pour la période 2001/2003 (cf §11)</i>	5 400,00	3 500 000			
<b>Contribution d'Apiflordev</b>	Temps (cf § 13)			<b>3 600,00</b>	<b>2 361 445</b>	<b>4,38</b>
<b>Totaux</b>				<b>82 148,65</b>	<b>53 885 982</b>	<b>100,00</b>

Du tableau qui précède, il ressort que le coût du projet à financer est de :

- Cinquante deux mille cinq cent quarante deux euros et trois centimes
- Ou, trente quatre millions quatre cent soixante cinq mille trois cent quatorze FCFA.

Le coût à financer représente 63,96% du projet, la contribution du GVS représentant 31,66% et celle d'**Apiflordev** 4,38% du projet.